



#### 1. Historique

Depuis sa création au 19ème siècle L'Institut des Jeunes Sourds poursuit un accompagnent éducatif en s'adaptant à l'évolution des besoins des jeunes.

Depuis 2014, il dispose de 55 places d'internat et de 35 places en semi-internat. Au cas par cas, un accueil à temps partiel peut être proposé.

### 2. Missions et objectifs du pôle éducatif

L'équipe éducative travaille la confiance et la collaboration de la famille, partenaire indispensable à l'accompagnement du jeune.

Elle intervient sur des temps d'internat et sur la journée.

Elle anime des ateliers éducatifs sur le pôle SEES adaptée, des ateliers d'expression et de prévention sur l'ensemble de l'A.F.I.S.

Elle s'implique dans la transmission des valeurs citoyennes de partage, de tolérance, de respect, d'acceptation des différences pour apprendre à vivre ensemble.

Elle explique au quotidien les codes sociaux, les règles d'hygiène, d'alimentation équilibrée, de respect de l'environnement et les faits d'actualité.

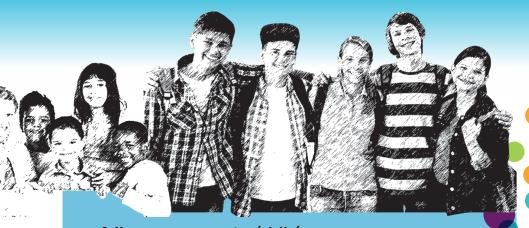
Elle favorise une communication adaptée à chacun et informe le jeune sur le bon usage des nouvelles technologies.

Elle initie la participation à des activités sportives, culturelles, artistiques tout en proposant l'inclusion.

Elle soutient l'investissement du jeune dans son parcours de scolarisation et aide au travail personnel.

Elle garantit le cadre de vie et veille à l'application du règlement de fonctionnement.

Elle prépare chaque jeune à devenir un citoyen responsable.



# 3. Un accompagnement spécialisé

Il est mené par une équipe éducative qualifiée :

- responsable de pôle
- moniteur éducateur
- éducateur de jeunes enfants
- aide médico-psychologique
- éducateur sportif
- stagiaire éducateur
- surveillante de nuit
- jeune volontaire en service civique

D'autres professionnels peuvent être mobilisés selon les besoins.

#### 4. Modalités d'intervention

Accompagnement en internat, semi-internat et internat partiel. Accueil du lundi matin au vendredi après-midi en chambre collective ou individuelle, sur des groupes de 5 à 10 places, constituant des petites unités de vie.

Les différentes interventions se déroulent dans les locaux de l'IJS (salle de jeux, gymnase, parc), au Self du Centre St Joseph et dans différents clubs, associations et infrastructures de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

#### 5. Admission

Voir plaquette SEES.



La prise en charge est de 100 %. Les familles n'ont pas à effectuer d'avance de frais. Le budget annuel comprend l'ensemble des actes assurés par l'équipe éducative.

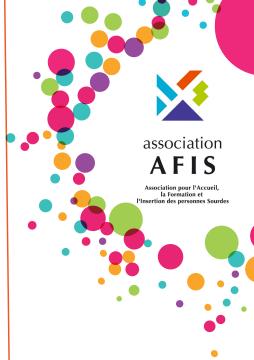
Les frais de transports pour les activités socio-éducatives, sportives ou culturelles sont pris en charge, sauf pour certaines activités une participation financière pourra être demandée aux représentants légaux.

## 7. La participation

Voir plaquette SEES.

## 8. Le partenariat

- En interne, le pôle éducatif travaille en partenariat avec les familles et les autres professionnels de l'IJS qui interviennent auprès des jeunes pour mener à bien le Projet Individualisé d'Accompagnement.
- En externe, le pôle éducatif tisse des liens avec divers clubs et organismes qui développent des activités sportives, culturelles et artistiques (Région Auvergne Rhône-Alpes, MJC, Office municipal des sports, clubs sportifs, théâtre municipal...) et participent à des actions de prévention (ADESSA, Planning familial, Police Nationale...).





Institut de Jeunes Sourds

ijs@afis01.fr 04.74.22.66.85



IMPRIM'VERT